



Entrprise de nettoyage: préavis

Par **choubaka**, le **14/01/2011** à **16:21**

Bonjour, je cherche à savoir quel serait la durée de mon préavis vu que dans la convention des entreprises de nettoyage il existe différentes durées en fonction des différentes catégories

1 personnel agent de propreté
2 personnel employé
3 personnel technicien et agent de maitrise
4 personnel cadre

il n'y a pas plus d'explications donc comment différencie t'on un employé d'un technicien par exemple ?
à quel catégorie appartient un chef d'équipe ?
merci de votre aide

Par **P.M.**, le **14/01/2011** à **16:52**

Bonjour,

La précision figure à l'[ANNEXE I relative aux classifications de la Convention collective nationale des entreprises de propreté](#), le chef d'équipe est donc assimilé à l'agent de propreté...

Par **choubaka**, le **14/01/2011** à **21:20**

merci pour votre réponse, donc dans ce cas voici les durées des préavis en fonction de ancienneté :

1 mois à 6 mois d'ancienneté : 1 semaine pour l'employeur, 2 jours pour le salarié ;

- de 6 mois à 2 ans d'ancienneté : 1 mois pour l'employeur, 1 semaine pour le salarié ;

- plus de 2 ans d'ancienneté : 2 mois pour l'employeur, 1 semaine pour le salarié.

voilà j'espère que c'est bon et que ça pourra renseigner d'autres personnes.

Par **fns**, le **30/03/2013** à **23:26**

bonjourrnSURTOUT NE JAMAIS ALLER SUR <http://www.information-juridique.com/> rnils t'envoient des messages du genre"rn""j'ai eu un problème relativement similaire au tiens il y'a plusieurs mois, si je me rappelle bien, j'ai consultée des juristes sur le site <http://www.information-juridique.com/> si ça peut t'aider. rn"rnj'ai eu une réponse précise assez rapidement et pour pas trop cher""rn"tres bonne arnaque n'y aller pas c'est payant et pourri ,sur chaque question tu en as un qui ressemble à cela

Par **freddu17**, le **16/09/2016** à **10:24**

bonjour,meme cas pour moi,je suis ATQS donc j'en déduis qu'il y à une semaine de preavis ? j'ai bon ?